



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d'AUSSOIS

Délibération n° 2023.170

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Date de Convocation :
20 novembre 2023

Objet : Tarifs de l'eau pour l'année
2024

L'an deux mil vingt-trois et le vingt sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal d'Aussois, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur BOYER Stéphane, Maire.

Présents : M. BODECHER Maurice, Mme RICHARD Françoise (secrétaire), M. Jean-Louis VIGNOUD, M GOMES-LEAL Hervé, Adjoint.

Mme ARNAUD Julie, Mme COUVERT Myriam, M. FRESSARD Jean-Marie, Mme PAYERNE-BACCARD Claudette, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien, M. RATEL Hervé.

Absents : M. AUGUSTIN Jean-Jacques (procuration à M. BOYER Stéphane), Mme COL Camille (procuration à M. RATEL Hervé), M. REVEILHAC Philippe (procuration à M. VIGNOUD Jean-Louis), M. PERILLAT-MERCEROZ Cédric (procuration à M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien).

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise RICHARD.

Celle-ci rappelle que la commission des finances, réunie le 24 octobre 2023, propose une augmentation des tarifs de l'eau pour 2024.

En effet, les enjeux liés à la préservation et l'économie de la ressource en eau sont importants et nécessitent la poursuite de travaux d'amélioration du rendement du réseau.

Dans ces conditions, la commission des finances propose les tarifs suivants pour 2024 :

Redevance annuelle fixe (eau potable) par unité de consommation / unité de logement	
Logement	50.00 € HT par logement (UH)
Hôtels-restaurant	1 x 50.00 € HT par tranche de 20 lits + 1 x 50.00 € HT pour le restaurant
Centres de vacances, gîte, maison d'hôtes, hôtel sans restaurant	1 x 50.00 € HT par tranche de 20 lits
Chalets/refuges	1 x 50.00 € HT par tranche de 20 lits
Commerce (hors hôtel, restaurant)	50.00 € HT par commerce
Camping	1 x 50.00 € HT par tranche de 10 emplacements

Redevance au m ³ consommé (eau potable)	
Jusqu'à 100 m ³ , le m ³	0.65 € HT
Au-delà de 100 m ³ , le m ³	0.85 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE les tarifs de l'eau tels que ci-dessus exposés à compter du 1er janvier 2024,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie en séance de ce jour.

Pour copie conforme, AUSSOIS, le 28 novembre 2023

Le Maire d'AUSSOIS,
Stéphane BOYER



Le secrétaire de séance,
Hervé GOMES-LEAL